



CENTRE DE JOUR

FARRA MÉRIDIEEN
RUE DU MÉRIDIEEN, 22
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les services de l'ASBL FARRA accueillent des personnes adultes déficientes mentales sévères ou profondes, de grande dépendance, issues de différents horizons. Ils garantissent une mixité équilibrée du groupe. Ils se veulent des lieux d'accueil sécurisants et sécurisés assurant le bien-être de la personne et garantissant un environnement social chaleureux et adapté. Ils répondent à la spécificité et aux besoins de chacun au moyen de projets individuels et collectifs.

Ils prônent le travail en partenariat avec les familles et les réseaux. L'asbl FARRA se veut pluraliste et respecte les convictions morales ou religieuses de chacun.

Nos Valeurs

Respect
Solidarité
Engagement
Convivialité
Confiance
Ouverture

Notre Ethique

L'asbl FARRA s'inspire de la charte des personnes de grande dépendance.

La personne avec un handicap est avant tout une personne, quel que soit son degré d'autonomie et ses particularités.

Elle doit pouvoir vivre comme tout un chacun, incluse dans la société, avec un projet de vie propre, individualisé et adapté à ses besoins et capacités spécifiques.

Notre cadre éthique fait écho à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, au projet d'entreprise et au règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de l'ASBL FARRA et à la charte pour la prise en charge des personnes de grande dépendance.

AGRÉMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale comme centre d'activité de jour pour accueillir :

- 20 équivalents temps-plein
- des personnes adultes
- des deux sexes
- de 18 à 58 ans
- présentant un handicap mental majoritairement sévère ou profond dont maximum 5 personnes ayant des troubles autistiques majeurs et maximum 6 personnes à mobilité réduite dont maximum 4 personnes polyhandicapées.

Le centre de jour prône le travail en partenariat, sans les déposséder de leur engagement et de leur responsabilité avec les familles et le réseau.

La coopération avec les familles, fondée sur une confiance réciproque, est fortement encouragée et fait l'objet d'une vigilance de tout instant.



DE GRANDE DÉPENDANCE ?

La personne accueillie se trouve dans l'incapacité de répondre à ses besoins fondamentaux de la vie quotidienne. Elle a besoin d'une aide pour effectuer des actes tels que : aller à la toilette, manger, s'habiller et se déshabiller, se déplacer, ...

En dehors de la sévérité de la déficience mentale, ceux-ci peuvent avoir un polyhandicap, des mobilités réduites, un autisme ou des troubles envahissants du comportement. Les personnes avec troubles du comportement doivent être gérés par une médication ordinaire ou un programme adapté compatible avec l'organisation et l'équilibre institutionnel.

Le service dispose de professionnel éducatif et paramédical qualifiés pour assumer l'accompagnement éducatif et le nursing suivant le besoin.

L'institution par son infrastructure (ascenseur, douche et salle de bain adaptée) et son architecture (espaces lumineux, structure simple) contribue à la qualité de vie et à la participation à la vie du groupe.



INFRASTRUCTURE

- 3 unités de vie
- Buanderie, cuisine avec équipement professionnel
- Ascenseur
- Sanitaires adaptés au 1er et 2e étage
- Accès à internet à chaque étage
- Mini-bus adapté et un véhicule

MATÉRIEL ADAPTÉ

- Salle de bain et sanitaires adaptés, chariots de douche, lève personnes
- Matériel d'activité et de rééducation pour : le snoezelen, de psychomotricité, de massage, de communication, supports visuels, d'atelier d'expression et culinaire, bain à bulles ...
- Vaisselle adaptée pour plus d'autonomie, aide au repas : ustensiles adaptés, consistance de la nourriture, ...

CRITÈRES D'ADMISSION

- Etre âgé de minimum 18 ans et de maximum 58 ans
- Présenter une déficience mentale sévère ou profonde et être de grande dépendance
- Etre admis au service PHARE de la COCOF
- Etre reconnu « C » par l'équipe pluridisciplinaire du service PHARE de la COCOF
- Avoir un dossier administratif complet.
- Etre stabilisé d'un point de vue épileptique.
- Absence d'assistance respiratoire permanente.

L'équipe doit pouvoir disposer des moyens humains, organisationnels et matériels pour faire face à l'ensemble des problèmes posés par le bénéficiaire.

L'intégration du bénéficiaire doit se faire au sein du groupe existant :

La personne ne doit pas constituer un danger pour autrui et pour elle-même, l'accueil du bénéficiaire doit ainsi être supportable et sécurisé pour tous (autres bénéficiaires et membres du personnel). Nous serons donc attentifs au niveau sonore, à la gestion de la violence et de l'agressivité, à la gestion des conduites dangereuses (fugues par exemple etc...).

Nous ne pourrions pas accepter des personnes qui sortent du cadre de notre mission telles :

- Violence répétée sur autrui ou sur lui-même.
- Recours obligés à la contrainte physique ou corporelle.
- Prises en charge qui demandent une assistance médicalisée de type hospitalier (au-delà de deux interventions médicales par jour).
- Un état de santé tel que le médecin du service refuse d'emblée l'accueil.



PROCÉDURE

1. La demande de candidature est obligatoirement introduite par les parents ou le représentant légal.
2. Les candidatures sont traitées pour tous les sites de l'asbl.
3. Une semaine de prise de contact est organisée pour permettre au candidat de rencontrer les autres bénéficiaires et les membres de l'équipe et d'évaluer la pertinence de l'inscription.
4. Suite à la semaine de prise de contact, une évaluation des besoins du candidat est réalisée par les équipes éducatives et paramédicales.
5. Suite à cette évaluation, la sous-directrice et l'assistante sociale soumettent ou non la candidature à la direction générale et au CA.
6. La décision de l'inscrire sur la liste d'attente est prise en toute fin par la DG et le CA.
7. Période d'essai de trois ou six mois si accueil du candidat.

ACOMPAGNEMENT

Le service dispose d'une équipe pluridisciplinaire - éducative et paramédicale (logopède, ergo et psychomotriciens).

Chaque bénéficiaire a un référent qui veille à la qualité du service offert et est attentif au meilleur ajustement entre les besoins de celui-ci et le service.

Il assure une meilleure prise en charge et est l'agent de liaison.

Le FARRA organise régulièrement des réunions d'équipe, des réunions avec les familles et avec les partenaires.

Le Conseil des usagers avec les représentants légaux se réunit deux fois par an : il a pour mission de formuler toutes suggestions relatives à la qualité de vie et à l'organisation pratique, selon le cas, de l'accueil ou de l'hébergement des personnes handicapées.

Comme professionnels, nous nous formons de manière continue ce qui nous permet d'actualiser nos méthodes et outils ainsi que d'enrichir notre réflexion et nos pratiques.

SOINS

L'équipe paramédicale du centre de jour se compose de représentants des professions suivantes : logopède,

psychomotricien, ergothérapeute. Ceux-ci proposent des prises en charge collectives ou individuelles en fonction de l'organisation du service et des besoins spécifiques.

A noter que si cela s'avère nécessaire, tout bénéficiaire peut bénéficier, au sein du service, d'une prise en charge paramédicale individualisée prestée par un travailleur indépendant (notamment pour un suivi kinésithérapeutique ou infirmier) pour autant qu'il soit en possession d'une prescription médicale. Les frais sont pris en charge par le bénéficiaire.

En cas d'urgence, le FARRA oriente les bénéficiaires vers la clinique St Jean. Si le représentant légal préfère d'autres spécialistes, il doit en communiquer les informations.

Pour toute hospitalisation : Clinique St Jean, orientation changeable selon l'urgence

ÉLABORATION DU PROJET INDIVIDUEL (PII)

Chaque bénéficiaire a un projet individuel nommé P.I.I. : outil de planification par lequel le centre de jour fixe les objectifs et définit les interventions nécessaires pour répondre aux besoins du bénéficiaire.

Ce PII est « revu » tous les ans et revu entièrement tous les 5 ans.

Pour qu'un projet de vie ait des chances d'exister, il est important que chacun y adhère : le staff, les équipes éducatives et paramédicales, le service social, le médecin, les paramédicaux indépendants, les services de maintenance ou administratif, les familles, représentants légaux et partenaires.



QUOTIDIEN AU CJ

Le centre de jour est un lieu davantage axé sur «être soi» que sur «faire».

Notre centre propose :

- Une prise en charge globale (éducative, paramédicale et sociale)
- Une organisation temporelle structurée
- Une organisation spatiale en unités de vie, par des interventions effectuées en groupe ou en individuel
- Une encadrement pluridisciplinaire et un soutien adapté aux besoins de la personne

Le centre de jour est organisé en 3 unités de vie déterminées selon les besoins des bénéficiaires et adaptées à leur rythme.

Les ateliers proposés maintiennent ou développent des compétences liées aux habilités manuelles et créatives, communicationnelles, cognitives, sociales, à l'autonomie ...

A titre indicatif, nous proposons des ateliers tel que : atelier de la vie journalière (AVJ, ex : ranger, lessive...), courses, conte, théâtre, communication, peinture, couture, artisanat, 5 sens, snoezelen, massage, promenade, sport, danse et rythme, stimulation basale, psychomotricité, communication ...



Journée type :

8h30-8h45 : permanence et accueil des premiers bénéficiaires

8h45- 12.00 : accueil progressif des bénéficiaires dans les unités de vie, mise à disposition mises aux toilettes, changes, rituels d'accueil, agendas collectifs ou individuels, accompagnements collectifs ou individuels, diverses prises en charge (dans les unités de vie, les ateliers et/ou à l'extérieur).

12h-13h30 : temps de repas.

12h30-13h30: temps «libre» dans différents espaces : mises aux toilettes, changes, sieste, occupation libre.

14h-16h30: accompagnements collectifs ou individuels et diverses prises en charge suivi du premier départ via les transports collectifs ou individuels (en collaboration avec les fournisseurs du service et les familles).

Nos principaux partenaires :

- Familles et hébergements
- Services de transport
- Service traiteur
- Accompagnateurs d'activités externes : Activ' dog
- Stagiaires de l'enseignement éducatif, paramédicale, social

CJ STRATÉGIE : INFORMATIONS ET CONTACTS

Adresse :

Rue du Méridien, 22
1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Direction générale :

Annick Segers - segers@farra.be

Sous-direction :

Manuelle Santi - manuella.santi@farra.be

Assistante sociale :

Aurélie Nicola - as@farra.be

Secrétariat :

Chantal Van de Merckt - secretariat@farra.be

Comptabilité :

Isabelle Gréer - compta@farra.be

Présidente du conseil des usagers :

représenté par un parent : Corine Storme

Site :

www.farra.be

Facebook :

www.facebook.com/asblfarrabxlcapitale

SOUTENIR LE FARRA

Nous tenons à remercier tous nos donateurs. Chaque euro est investi pour répondre aux besoins et à la qualité de vie des personnes accueillies.

Tout don de 40.00€ minimum permet la délivrance d'une attestation de réduction fiscale, délivrée au cours du premier trimestre de l'année qui suit la perception du don.

Compte bénéficiaire :

IBAN: BE24 7420 2322 2138

BIC: CREGBEBB

Ouvert au nom de l'ASBL «Farra»
en mentionnant «Don» en communication.

